

# Réaliser un audit énergétique en maison individuelle

Éligible aux aides financières dont **MA PRIME RENOV'**



Entreprises bâtiment, Bureaux d'études, Architectes, Thermiciens, Responsables travaux, Conseillers efficacité énergétique, Diagnostiqueurs immobiliers.



## Objectifs

- Acquérir la méthodologie d'audit énergétique en maison individuelle
- Connaître les exigences de la réglementation thermique pour les bâtiments existants
- Connaître et préconiser quelques-unes des meilleures techniques disponibles en rénovation
- Prioriser les travaux de rénovation énergétique
- Rédiger un rapport d'audit énergétique et présenter ses résultats au Maître d'Ouvrage
- Préparer une qualification RGE OPQIBI 19.11 et QUALIBAT 87.31

## Durée

2 jours/14 heures, soit 6h e-learning + 8h visio-formation ou présentielle

## Prérequis

Aucun

### Prérequis pour l'obtention d'une qualification :

Expérience, selon votre niveau de diplôme, dans le domaine de la maîtrise de l'énergie (Cf annexe 1 du décret du 30 mai 2018), consultez votre organisme de qualification pour les autres exigences spécifiques

## Méthodes et approches pédagogiques

Cas pratique réel avec visite virtuelle immersive/plans/images caméra thermique/rapport infiltrométrie.

**Simulation énergétique** (logiciel fourni pour la durée de formation). Exposés, Démonstrations, Retours d'expérience, Questions-réponses.

## Validation des connaissances

QCM de validation des acquis en fin de formation

## Formateurs

Formateurs qualifiés et experts thermiciens. (liste des formateurs avec titres et qualités fournie sur demande)

## Indicateurs de résultats

Indicateurs non disponibles (nouvelle formation 2021)

## Partenaire



## Programme

Selon les exigences des arrêtés du 30 décembre 2017 et du 17 novembre 2020

### RECUEIL DES INFORMATIONS ET PRÉPARATION DE LA VISITE SUR SITE

- Récupérer et analyser les informations permettant de comprendre le fonctionnement réel du bâtiment
- Identifier les points sensibles

### ETAT DES LIEUX ET RELEVÉS TERRAIN

- Exploiter un questionnaire occupant et une fiche de relevés terrain
- Évaluer l'état du bâti, des systèmes de renouvellement d'air, de chauffage et de refroidissement, de l'éclairage, des équipements responsables des autres usages. Identifier les pathologies courantes.
- Utiliser des instruments de mesure (caméra thermique, vitromètre...)

### ANALYSE, MODÉLISATION ET PROPOSITIONS DE TRAVAUX

- Réaliser un bilan énergétique avec un logiciel de calcul thermique non réglementaire
- Recoller avec les consommations réelles, identifier les gisements d'économie d'énergie
- Chiffrer et modéliser les travaux d'amélioration énergétique
- Optimiser des plans de travaux conformes à la réglementation (Cep -30%, BBC Effinergie Rénovation en 4 étapes...)

### RÉDACTION DU RAPPORT ET PRÉSENTATION DES RÉSULTATS AU MAÎTRE D'OUVRAGE

- Rédiger un rapport d'audit clair et conforme à la réglementation
- Présenter de façon pédagogique ses résultats et entraîner le déclenchement des travaux

## Renseignement & inscription

Contact : Chargé(e) de formation APEE  
Tél : 02.90.09.31.31 / Mail : [inscriptions@apee.fr](mailto:inscriptions@apee.fr)

Modalités d'inscription et délai d'accès : consultez nos [Conditions Générales de Vente](#)

Accessibilité : si besoin d'aménagement spécifique pour suivre nos formations (accès à nos locaux, handicap ou toutes autres difficultés), merci de nous en faire part lors de votre inscription.



A.P.E.E. – Service Formation - Parc Édonia – Bât R – Rue de la Terre Adélie – CS 66862 - 35768 SAINT-GRÉGOIRE  
Tél. : 02 90 09 31 31 – Fax : 02 90 09 31 39 – E-mail : [inscriptions@apee.fr](mailto:inscriptions@apee.fr) – [www.apee.fr](http://www.apee.fr)  
N° SIRET 523 922 235 000 24 – CODE APE – 8559B – N°TVA intracommunautaire : FR 57 523 922 235  
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 52727 75 auprès du Préfet de Région d'île de France

